

Le centenaire de la Petite Église

Autor(en): **Chrétien, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review**

Band (Jahr): **12 (1904)**

Heft 45

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-403586>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE CENTENAIRE DE LA PETITE ÉGLISE.

On désigne communément sous le nom de « Petite Eglise » les descendants actuels de ceux qui, après avoir protesté contre la *Constitution civile du clergé* de France en 1790, refusèrent, en 1801, leur adhésion au Concordat de Pie VII avec le premier consul. Ce furent évidemment les évêques qui jouèrent le plus grand rôle dans la formation de la Petite Eglise, mais elle se continue aujourd'hui encore au milieu des plus grandes difficultés sans évêques et sans prêtres. Le Concordat ayant été conclu le 15 juillet 1801 par les soins du cardinal Consalvi et ratifié un mois après, Pie VII, par un abus évident de pouvoir, invita les prélats à renoncer spontanément à leurs sièges dans le délai de dix jours. Beaucoup d'entr'eux ne l'ayant pas encore fait trois mois après, Pie VII, dans sa bulle du 29 novembre, prononça leur déchéance et opéra une nouvelle division des diocèses, mais les évêques non démissionnaires ne continuèrent pas moins de correspondre avec leurs anciennes ouailles; c'étaient entre autres Talleyrand, archevêque de Reims, l'oncle du fameux évêque d'Autun, depuis prince de Bénévent; Lafare, évêque de Nancy; Bonac, évêque d'Agen; de Chelleau, évêque de Chalon-sur-Saône; Coucy, évêque de la Rochelle; Latour, évêque de Moulins; Villedieu, évêque de Digne; Amelot, évêque de Vannes; Vintimille, évêque de Carcassonne; Thémines, évêque de Blois. Les six premiers finirent par envoyer leur démission au pape en 1816. Le Concordat de 1817 raviva la lutte, qui devint plus violente que jamais et qui s'éteignit de nouveau par le décès des derniers évêques de la Petite Eglise, uniquement représentée en 1829 par Thémines, qui mourut à Bruxelles, persistant à se dire *seul évêque de toute la France*.

Si nous ne souscrivons pas à toutes les objections que formulait alors la Petite Eglise contre la Constitution civile

du clergé, nous sommes avec elle dans sa lutte contre le Concordat. « La Constitution civile du clergé, disait Lanjuinais, eût ramené les beaux jours de l'Eglise primitive; elle savait impitoyablement les abus. Mais vous n'en étiez pas dignes, vous avez un Concordat. » « Par le Concordat, écrit Lamartine dans une brochure sur *l'Etat, l'Eglise et l'enseignement*, Napoléon a vendu à faux poids son peuple à l'Eglise, et l'Eglise ensuite à son peuple. Cette fraude si énorme a édifié les simples et scandalisé les vrais fidèles. Toute la contre-révolution de l'esprit humain était dans cet acte. La vraie philosophie et la vraie religion ne doivent jamais le lui pardonner. Cet acte a reculé d'un siècle peut-être le règne de la liberté des âmes qui s'approchait. » Et E. de Pressensé a écrit, lui aussi, dans le même sens: « On n'a pas assez remarqué que la première conséquence du Concordat fut la suppression totale de la liberté des cultes. »

Nous avons cru utile de faire précéder de ces quelques remarques ce que nous avons à dire de l'article du Père Roussel, de l'Oratoire, paru dans le *Correspondant* du 10 juin dernier, sur ce sujet: *Le centenaire de la Petite Eglise*. Nous ne négligeons aucune occasion de signaler à l'attention des lecteurs de *la Revue*, les travaux, quels qu'ils soient, du P. Roussel, comme se faisant remarquer par une certaine largeur d'esprit à laquelle ne nous ont point habitués les écrivains de son école. Cet éloge général adressé à notre auteur, nous reprenons immédiatement la plume de la critique pour signaler les trop nombreux accrocs faits néanmoins par lui à ce grand principe d'impartialité qui, bien suivi, est la plus belle gloire de tout historien digne de ce nom.

Voici d'abord comment le P. Roussel raconte les origines et l'histoire de la Petite Eglise. Mises à part les épithètes trop nombreuses, souvent vexatoires qu'il adresse à la Petite Eglise et qui ne prouvent qu'en faveur de ses convictions catholiques-romaines, mais en défaveur aussi de son éducation catholique-romaine, nous trouvons très sérieux et très intéressants les détails par lui donnés sur la Petite Eglise. Nous les citerons textuellement, nous réservant de faire ensuite quelques courtes observations.

« Au bout d'un siècle d'une existence de plus en plus misérable, écrit le P. Roussel, la Petite Eglise est à la veille

de disparaître. Ce « schisme lamentable » est sur le point de s'éteindre. On en sait l'origine: elle date du Concordat. Des esprits « exagérés », tels qu'il s'en rencontre toujours pour gâter les meilleures causes, considérèrent comme une prévarication le traité de « pacification religieuse » conclu en 1801 par le pape avec le premier consul. Ils se recrutèrent parmi les adversaires irréconciliables de la Révolution, dans les rangs de ces évêques et de ces prêtres qui avaient préféré la proscription au serment « schismatique ». Lorsque Pie VII, « pour le bien de l'Eglise de France », crut devoir imposer à tout l'épiscopat français de démissionner, mesure unique, il est vrai, dans l'histoire, il rencontra chez un certain nombre une vive opposition. Toutefois le chiffre de ces opposants, qui d'abord était de 36 évêques sur 81 survivants, se réduisit bientôt considérablement. Ainsi en 1804 les Réclamants, comme on les appelait, n'étaient plus que douze. L'un d'eux, M. de la Marche, s'était retiré à Londres comme évêque de Léon, bien que ce diocèse ait été réuni à celui de Quimper; mais, toutefois, pour ne pas entraver le bien des âmes, il envoyait régulièrement à l'un de ses anciens vicaires généraux rentré en France, afin de les transmettre au nouvel évêque de Quimper, les pouvoirs qu'il jugeait indispensables à celui-ci pour gouverner légalement son ancien diocèse. Du moins en procédant ainsi ne troublait-il point la paix religieuse. Tous n'agirent pas de même; tels MM. de Coucy et de Thémînes, anciens évêques de la Rochelle et de Blois, que l'on peut estimer les vrais auteurs du schisme anti-concordataire, les fondateurs de la Petite Eglise. C'étaient deux prélats fort respectables d'ailleurs, mais imbus, ainsi que la plupart de leurs collègues, de « préjugés gallicans ». On remarqua qu'ils furent les seuls des évêques réfugiés en Espagne à refuser d'accepter le Concordat. Tous deux avant de mourir (M. de Coucy en 1824, il était archevêque de Reims depuis 1817; et M. de Thémînes en 1829) « eurent le bonheur de se réconcilier avec Rome », mais il leur fut impossible de réparer « le mal » qu'ils avaient fait. Le schisme qu'ils avaient si puissamment contribué à établir, devait leur survivre. Il s'étendit dans la Normandie, la Touraine, le Maine, la Bretagne, l'Aunis, la Saintonge, le bas Poitou, la Guyenne et la Gascogne, le Rouergue, le Quercy et l'Auvergne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Champagne, mais il se cantonna

plus particulièrement dans le bas Poitou où il compte encore aujourd'hui le plus d'adhérents. Il a d'ailleurs disparu complètement de la plupart des autres provinces. Dans la monographie excellemment documentée que le P. Drochon, de l'Assomption, publia, il y a huit ans, sur le schisme anticoncordataire, le lecteur pourra se renseigner complètement. Tant qu'ils eurent des prêtres à leur tête, les dissidents fréquentèrent assidûment les sacrements. Mais voici plus d'un demi-siècle que le dernier est mort; depuis cette époque, ils évitent soigneusement les églises et tout contact avec le clergé, surtout quand il s'agit de communiquer avec celui-ci *in divinis*. Comment depuis lors s'est organisée leur vie chrétienne? « J'ai fait à ce sujet, il y a quelques mois, dit le P. Roussel, une enquête minutieuse sur les dissidents du pays de Fougères, que le P. Drochon a presque oubliés ou du moins sur lesquels il donne fort peu de renseignements. Comme ces dissidents sont placés partout dans la même situation, qu'ils continuent de suivre les mêmes errements, raconter la vie d'un groupe, c'est raconter la vie de tous les autres. » Voici donc le résultat des recherches du Père Oratorien.

Les partisans de la Petite Eglise sont appelés de divers noms suivant les provinces. En Normandie, on les désigne sous celui de *Clémentins*, de François Clément leur chef; dans le Perche sous celui d'*Elus*; en Touraine de *Filochois*, du moine prémontré Filoche; ailleurs on les baptisait du sobriquet d'*Illuminés*, d'*Enfarinés*, comme en Guyenne et dans le Rouergue; les enfarinés devaient ce surnom à leurs longs cheveux poudrés, ordinairement roulés et retenus par derrière au moyen d'un *calogan* suivant l'ancien usage, mais qu'ils dénouaient et laissaient retomber sur leurs épaules, quand ils s'approchaient de la table sainte.

Dans le pays de Fougères, on appelle les dissidents *Louisets*, soit du nom de Louis XVIII dont ils étaient les partisans déterminés, comme le pense le docte assumptionniste, soit parce qu'ils tinrent leur première réunion dans une chambre de la rue St-Louis, à Fougères même. Les Louisets furent les ennemis les plus implacables du régime nouveau. Les prêtres anticoncordataires entraînent leurs anciennes paroisses dans le schisme d'autant plus facilement qu'ils étaient convaincus eux-mêmes de ce qu'ils disaient. Le plus habituellement leurs

mœurs étaient exemplaires. Si, du reste, ils n'avaient pas été des ecclésiastiques austères et dignes, investis de la confiance générale, ils n'auraient jamais pu se faire suivre de ces paysans chrétiens qui refusèrent d'écouter le clergé concordataire, qu'ils qualifiaient de schismatique. On a conservé dans le pays le nom de deux de ces prêtres anticoncordataires, MM. Goret des Martinets et de Juvigny. Le premier, à son retour de l'exil, ayant trouvé son patrimoine vendu, s'était retiré chez sa sœur à Fougères; son influence sur le parti fut considérable. L'abbé de Juvigny était chapelain avant la Révolution. Trois autres prêtres, Blanchart, Vinson et Fleury, bien que profondément oubliés, furent cependant de zélés propagateurs du schisme (Fleury a laissé des Mémoires édités par Dom Piolin en 1871).

Le clergé anticoncordataire, pendant près de quarante ans, jusqu'à la mort du dernier de ses membres, car on ne cite parmi eux qu'un nombre infime de retours à l'unité, « endoctrina ces populations avec un succès qui ne fut que trop grand ». Des paroisses entières refusèrent l'obéissance à leurs pasteurs « légitimes » pour suivre « ces aveugles conducteurs d'aveugles ». Sous la conduite de leurs prêtres, les Louisets se rendaient à l'Eglise quand ils pouvaient, même les jours de fêtes supprimées par le Concordat, ou si les églises leur étaient fermées, ce qui arrivait le plus souvent, ils s'assemblaient dans une chambre, dans une grange, comme aux jours de la persécution, pour y célébrer les offices. Ils pratiquaient l'abstinence tous les jours prescrits par l'Eglise avant le nouveau Concordat... Lorsque le dernier évêque anticoncordataire se fut soumis, il fut impossible à ces prêtres de se recruter, il arriva dès lors que bientôt des groupes considérables durent parcourir de très grandes distances pour entendre ce qu'ils continuaient d'appeler comme autrefois *une bonne messe*. Tant qu'ils furent nombreux, les partisans de la Petite Eglise se marièrent le plus habituellement entre eux... Pour les autres relations sociales, ils les maintinrent avec leurs compatriotes; longtemps même ils se distinguèrent par la loyauté de leurs transactions et la rigidité de leurs mœurs. Quant aux observances de l'Eglise, nous avons vu qu'ils les exagéraient loin d'en atténuer la sévérité: ce fut l'âge d'or de la secte.

Lorsqu'ils eurent enterré leur dernier prêtre, ces pauvres gens vécurent sans autre sacrement que celui du baptême. Le

doyen de la famille, de la commune ou du canton remplit, autant que possible, les fonctions pastorales et préside aux cérémonies publiques telles que les mariages et les enterrements. Les Louisets conservent ou plutôt ils ont la prétention de conserver de l'eau, bénite autrefois par leurs prêtres. Seulement, pour éviter de l'épuiser, ils *la fécondent*, c'est leur terme, chaque samedi saint, c'est-à-dire qu'ils ajoutent à ce qui leur reste une quantité d'eau suffisante pour leurs besoins religieux de l'année. Ils prononcent la formule usitée par l'Eglise pour la bénédiction de l'eau. Ils portent des scapulaires faits avec des lambeaux d'habits de leurs anciens prêtres qu'ils vénèrent comme des Saints. Chaque année, au mois de mai, ils se rendent en pèlerinage au cimetière de Fougères sur la tombe de M. des Martinets.

Tous les dimanches et les jours de fêtes chômées avant le Concordat, ils se renferment chez eux pour la messe, c'est-à-dire pour la lecture de l'office du temps. Ils récitent ensuite le rosaire, les litanies, souvent même les psaumes de la pénitence, ce qu'ils observent d'ailleurs tout le long du carême, pendant lequel ils pratiquent rigoureusement le jeûne et l'abstinence.

Ils ne vont jamais à l'église, pas même pour les baptêmes, mariages ou enterrements de leurs parents ou amis; ils croiraient pécher, comme ils disent. Les enfants sont baptisés à la maison avec de l'eau *fécondée* ou du sel *béni* par eux.

Aux mariages, le doyen récite les prières de la messe de circonstance, puis il passe l'alliance au doigt de la fiancée et, le rite religieux accompli de cette façon, ils se rendent alors à la mairie pour la cérémonie civile. Le P. Drochon parle de ce clémentin, François Dubois, de St-Jean-de-Folleville dans le diocèse de Rouen, qui resta célibataire par religion, car il avait toujours reculé devant la nécessité du mariage civil. Pour eux, le mariage religieux doit précéder l'autre.

La messe d'enterrement se célèbre à la maison mortuaire et consiste, comme leurs autres messes, dans une lecture. Jamais les Louisets ne chantent leurs offices, maintenant du moins; car ils évitent autant que possible d'attirer l'attention sur leurs pratiques religieuses (sur ce point, les dissidents de Fougères diffèrent de ceux du Poitou; ceux-ci chantent leurs

offices dans les chapelles qui leur sont affectées et qui, d'ailleurs, leur appartiennent).

Ils accompagnent solennellement leurs défunts au cimetière, où ils se rendent directement. L'un d'eux porte un grand crucifix à la tête du convoi. Arrivés au bord de la fosse béante, ils y descendent le cercueil. Le doyen de l'assistance récite des prières auxquelles on répond à haute voix et tête nue. Chacun s'avance ensuite pour jeter de l'eau bénite sur la tombe, ainsi que cela d'ailleurs se pratique en Bretagne, puis le cortège se disperse lentement. Lorsqu'ils assistent à un enterrement d'un non-Louiset, ils s'arrêtent à la porte de l'église, évitant soigneusement d'y entrer, de peur de prendre part à ce qu'ils appellent une cérémonie schismatique... Sans s'effrayer de leur nombre si considérablement réduit, ces pauvres gens s'obstinent à se croire seuls dans la vraie Eglise... Cependant ils n'hésitent jamais à envoyer leurs enfants à l'école chrétienne, de préférence à l'école laïque. Ils leur apprennent les prières et le catéchisme d'avant la Révolution, qu'ils se transmettent de père en fils avec les modifications apportées par les fauteurs du schisme. Il va sans dire qu'il ne saurait être question de première communion pour les enfants. Comment cherchent-ils à y suppléer? Nous n'avons point de renseignement sur ce point. Il est probable que cette fête est supprimée, c'est la seule, et encore doit-on y voir une cérémonie plutôt qu'une fête proprement dite.

Ce qui est la principale cause de la diminution des dissidents, ce sont les mariages mixtes. Les parents du conjoint catholique (romain), en effet, exigent presque toujours que l'autre se convertisse ou du moins change de culte extérieurement et embrasse le leur. Il est rare que les Louisets posent la même condition; ils savent que leurs enfants ne pourraient s'établir. Les demandes de secours religieux *in extremis* dont parle le P. Drochon (p. 280 et suiv.) sont absolument inconnues dans le pays de Fougères, où les Louisets s'aident mutuellement à mourir dans le schisme. Ailleurs elles doivent être extrêmement rares.

Aujourd'hui le chef des Louisets, celui qui préside à leurs cérémonies religieuses, habite Lécousse, paroisse située aux portes mêmes de Fougères. La Petite Eglise s'émiette chaque jour davantage. Elle a quelques adhérents à la Bazouges,

hameau situé à une petite lieue de Landéau. Les Louisets dans l'arrondissement de Fougères ne sont plus guère qu'une cinquantaine, répartis dans cinq ou six paroisses. Ce sont les seuls dissidents qu'il y ait en Bretagne à la connaissance du P. Roussel. L'abbé Angot, l'auteur du Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne, écrivait tout récemment que les derniers tenants du schisme dans le pays Manceau, se trouvent à Mont-St-Jean, commune de la Sarthe, située sur les confins de la Mayenne, diocèse de Laval : ils ne sont plus qu'une poignée. Une famille venue de là habite aujourd'hui la commune de Bais, à deux lieues de Sainte-Gemme. Dans cette dernière localité, les derniers dissidents, moins un, ont fait, il y a une dizaine d'années, leur abjuration solennelle.

Dans le diocèse de la Rochelle, on ne comptait plus, il y a quelque temps, qu'une famille d'anticoncordataires. Ils étaient une vingtaine dans celui de Luçon. On en signalait deux dans le diocèse de Rodez, un seul dans celui de Saint-Flour ; en Provence, le schisme semble complètement éteint. « Dans le Dauphiné, dit encore le P. Roussel, vivent deux ou trois familles de braves gens qui s'obstinent dans leur isolement schismatique, sans trop savoir pourquoi, uniquement parce que leurs parents gardèrent cette attitude. »

A Fareins, au diocèse de Belley, les dissidents sont au nombre de *deux ou trois cents*. M. l'abbé Rochet, professeur au petit séminaire de Belley, écrit que les « Farenistes », comme on les appelle, tendent de plus en plus à disparaître. Leur façon de vivre est identique à celle des Louisets et en général de tous les partisans de la Petite Église. Baptêmes, mariages, sépultures sont présidés par un ancien ; ils se réunissent pour chanter des psaumes et des cantiques et se renferment autant que possible dans ce que le P. Roussel appelle « leur clan ». Leurs doctrines sont, paraît-il, teintées de jansénisme, et M. Rochet n'est pas loin de croire que leur brouille avec Rome est antérieure au Concordat (cf. Bourg et Belley pendant la Révolution, par Jarrin).

A Lyon, où naguère encore ils étaient relativement nombreux, les anticoncordataires ne forment plus qu'un petit groupe. La conversion éclatante de leur chef, M. Marius Duc, qui fit son abjuration solennelle le 16 janvier 1894 (cf. le journal *Le Monde*, 24 oct. 1894), porta un coup sensible « à la

secte » ; elle en entraîna plusieurs autres ; le reste « languit misérablement sans direction ni dignité ». Le retour de M. Duc à l'unité fut bientôt suivi de celui de M. Joseph Texier, qui était à la tête des dissidents de Courlay. Cette paroisse du diocèse de Poitiers en compte à peu près *un millier sur deux mille et quelques cents*, qui existent encore dans cette partie du Poitou.

Tel est le bilan actuel de la Petite Eglise. Le 17 juillet 1893, Léon XIII adressait à l'évêque de Poitiers, Mgr Juteau, un bref où il exprimait la joie qu'il ressentait en apprenant la tendance des partisans de « la secte » à rentrer dans le sein « de l'Eglise ». Aujourd'hui, après dix ans, cette joie du père de famille n'est pas encore complète, puisqu'il reste toujours de « ces obstinés qui refusent de rentrer dans le giron de l'Eglise, d'où leurs pères, sans le savoir et sans le vouloir, se sont exclus voici cent ans ». C'est ainsi que conclut le P. Roussel.

Avant de conclure nous-mêmes, nous ajouterons quelques courtes réflexions, que nous suggère le travail de l'auteur. Nous aurions beaucoup à dire, si nous voulions relever toutes les fausses appréciations du P. Roussel. Nous avons mis entre guillemets les expressions et phrases du Père oratorien dont nous lui laissons la pleine responsabilité et que nous réprouvons entièrement : ce serait faire injure à nos lecteurs que de leur en dire longuement les raisons. Quant aux faits eux-mêmes, nous sommes reconnaissants au P. Roussel de nous les avoir exposés. Nous croyons suffisamment à son honnêteté historique pour ne point même les contrôler. Toutefois la partialité de l'auteur en certains points n'aura échappé à personne : c'est ainsi qu'il met plus volontiers en évidence les paroisses où les partisans de la Petite Eglise sont réduits à quelques unités que celles où, comme à Courlay, par exemple, dans le diocèse de Poitiers, il y aurait encore près de 3000 anticoncordataires : il ne signale ce chiffre qu'à la fin de son article et comme une simple parenthèse à l'abjuration de M. Joseph Texier.

Nous ajouterons aussi, pour être vrai et complet, que, malgré toutes ses recherches, le P. Roussel n'a pas retrouvé ou nommé exactement tous les partisans de la Petite Eglise. C'est ainsi que nous connaissons, quant à nous, dans le Dau-

phiné, non point deux ou trois, mais de nombreuses familles que visita, il y a quelques années, M. Steiger, alors vicaire ancien-catholique de Berne, aujourd'hui curé de Chêne (Genève). Les partisans de la Petite Eglise ont là, à leur tête, un vénérable vieillard, M. Termoz, chaud partisan de la réunion des anticoncordataires avec l'Eglise catholique-gallicane de Paris, qui est actuellement, comme on le sait, sous la juridiction épiscopale de l'archevêque d'Utrecht. Le 24 juin dernier, M. Termoz prenait encore la parole dans l'église St-Denis, boulevard d'Italie, 96, à Paris, à l'issue de l'office divin, devant Mgr Gul, archevêque d'Utrecht, et M. le D^r van Thiel, président du séminaire d'Amersfoort, pour présenter un rapport sur la Petite Eglise en France. Il ressort, disait-il, d'un récent voyage fait par lui à Lyon et en Vendée que 200 anticoncordataires à Lyon et plus de 3000 en Vendée sont aujourd'hui enclins à se rallier à l'ancien-catholicisme: sans doute ils tiennent encore, avec une énergie voisine peut-être de l'obstination, à des points qu'ils sont habitués à considérer comme essentiels et que les anciens-catholiques regardent comme secondaires; mais, malgré cela, M. Termoz exprimait son ferme espoir de voir ses coreligionnaires se rattacher sous peu aux prêtres de France formés, sous la juridiction de l'archevêque d'Utrecht, dans les séminaires d'Amersfoort.

Nous terminons en faisant des vœux pour que la Petite Eglise finisse ou plutôt continue son évolution centenaire dans une union qui serait profitable à tous les catholiques français séparés de Rome et adversaires du Concordat. C'est là une conclusion sensiblement différente de celle du P. Roussel. Nous n'en remercions pas moins l'érudit oratorien de son travail, qui est scientifiquement très intéressant et qui peut nous être pratiquement très utile.

D^r A. CHRÉTIEN.
